



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2021- 1477

Objet : Composition du Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 97-279 du 24 mars 1997 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires et Comités Techniques des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 2020-1495 du 27 novembre 2020 portant composition du Comité Technique du SDIS du Jura ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-22 du 13 septembre 2021 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du Comité Technique du SDIS du Jura est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATIO

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

SDIS

ID : 039-283900017-20211018-A_2021_1477-AR

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<p><u>Président</u></p> <p>Le président de la Commission du personnel, Deuxième Vice-Président</p> <p>Monsieur Christian BUHOT</p>	<p>Madame Françoise VESPA</p> <p>Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ</p> <p>Madame Florence CARY</p> <p>Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD</p> <p>Le Directeur Départemental Adjoint</p>
<p>Madame Sandra HÄHLEN</p>	
<p>Madame Marie-Laure PERRIN</p>	
<p>Monsieur Stéphane LAMBERGER</p>	
<p>Le Directeur Départemental</p>	

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<p>Madame Valérie BOUBE-MARINESQUE</p> <p>Lieutenant Olivier GRILLOT</p> <p>Sergent-chef Ferjeux BUNOD</p> <p>Madame Mireille VALLET</p>	<p>Monsieur Jean-Christophe BERGERET</p> <p>Adjudant-chef Sébastien GELEY</p> <p>Madame Nadia WAQUIER</p> <p>Adjudant-chef Franck RIGAUD</p> <p>Madame Marie-Noëlle PROST</p>

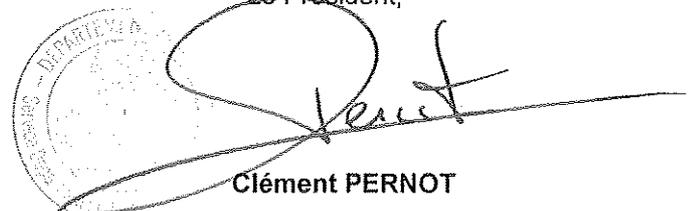
Article 2 : L'arrêté n°2020-1495 du 27 novembre 2020, susvisé est en conséquence abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le 18 OCT. 2021

Le Président,



Clément PERNOT

Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA (S.D.I.S)

846 Ancienne Route de Bletterans – BP 20

39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 08 18 - Fax : 03 84 24 83 83 - www.jurapompier.fr